

## Annexe

*Nombre de flexi-jobs dans le secteur de l'horeca selon le lieu du travail et le trimestre, exprimé en postes de travail*

	2015/4	2016/1	2016/2	2016/3	2016/4	2017/1	2017/2	2017/3
<b>RBC</b>	11	69	111	241	337	382	479	588
<b>RF</b>	2.548	9.584	14.013	17.374	18.039	19.522	23.007	27.007
<b>RW</b>	59	203	352	585	601	630	805	1.041
<b>Inconnu</b>	10	52	68	76	87	52	81	116
<b>Belgique</b>	2.628	9.908	14.544	18.276	19.064	20.586	24.372	28.752

Pour le 4<sup>ième</sup> trimestre de 2015, les données relatives aux prestations en tant que "flexi" ne concernent que le mois de décembre.

Le dénombrement prend en considération la prestation principale chez un employeur déterminé. Si un travailleur a été occupé comme travailleur ordinaire et comme flexi-travailleur au cours d'un trimestre, son poste de travail sera la plupart des cas repris dans le régime ordinaire.